

CHSCT DU jeudi 10 septembre 2015

Etaient présents à la réunion, Mesdames Dudillieu, Denis et Desrousseaux ainsi que et Messieurs Avy, Vaquette, Bournisien, Tailliez et Marie.

Monsieur Marie, président du CHSCT, était assisté de Madame Dudillieu.

Monsieur Vaquette était le secrétaire du CHSCT.

Madame Dudillieu indique que nous avons les excuses du Médecin du Travail.
Par contre, Nous n'avons pas de nouvelle de l'inspection du travail.

1. Approbation PV CHSCT 11 juin 15

Monsieur Marie indique les progrès du secrétaire dans sa rédaction suite à des échanges précédents.

Monsieur Vaquette indique ne pas avoir changé sa manière de rédiger. Il indique que c'est le point de vue de Monsieur Marie.

Ce dernier indique que même si Monsieur Vaquette n'a pas changé sa méthode de rédaction, pour autant, les PV sont plus fidèles aux propos tenus.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation PV CHSCT 17 juillet 15

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. **L'employeur a l'obligation de prévoir des vestiaires permettant de protéger les vêtements et les objets personnels contre la détérioration et le vol. Malheureusement, un ou plusieurs vols ont été commis. Quelles mesures sont prises par la Direction ? En cas de vol, quels sont les recours possibles ?**

- Des fouilles ont été opérées et le seront encore.
- Des communications ont été faites en briefing équipe invitant les salariés à ne pas les laisser des objets de valeurs dans leur vestiaire
- Nous avons invité le collaborateur concerné à déposer plainte rapidement
- Nous avons invité le collaborateur à se rapprocher de son opérateur pour localisation de son téléphone.

Monsieur Marie indique ne pas vouloir polémiquer. On aborde la moitié du problème. En préalable, il y a un afflux massif de dégradation sur certaines zones. (WC,...) Cela n'a pas l'air d'émouvoir grand monde indique Monsieur Marie.

Il indique se réserver le droit à l'ouverture de tous les casiers.

En ce qui concerne les briefings, il a été indiqué aux salariés de ne pas y laisser des objets de valeur.

Concernant le vol d'un portable « IPHONE », on a invité le salarié à déposer une plainte et à se rapprocher de son opérateur.

On invite également chaque salarié d'informer toute dégradation, toute anomalie.

Il y a aujourd'hui des dégradations dans les vestiaires qui ne sont pas signalées.

Selon Monsieur Marie, la personne qui a commis ce vol est un professionnel. Cette action a été commise de manière très adroitement.

Monsieur Vaquette demande si la Direction a souscrit une assurance qui dédommage les salariés en cas de vol.

Les salariés doivent avoir une assurance personnelle.

Ce qui est délicat, c'est qu'il est très facile à un voleur de surveiller le salarié qui tape son code sur son téléphone portable. Le vol a été ciblé indique Monsieur Marie.

- 4. En ce qui concerne la RCV, pour les salariés qui ont bénéficié de la plus grosse prime dans chacun des secteurs FFL/AB/PICKING/GEL/FRAIS JOUR/FRAIS NUIT, à combien s'est élevé la productivité horaire des salariés concernés pour chacun des trois derniers mois connus ?**

Secteurs	juin-15	juil.-15	août-15
PPV	201	193	200
FFL	200	200	215
Ventilation nuit	214	163	196
AB	151	145	149
Ventilation jour	191	174	182
Gel	170	182	191

- 5. Pour le secteur préparation, quel est l'objectif minimal en termes de productivité pour les différents secteurs ?**

Monsieur Marie invite les membres à se reporter à la réponse fournie en CHSCT du mois de juin 2015, à la question 3. Il indique avoir été déstabilisé. La réponse est similaire. Les éléments ont donc déjà été fournis.

Il y a des objectifs linéaires par équipe. Il y a des productivités individuelles. La performance est variable d'une journée sur l'autre. La productivité d'un salarié est différente d'une journée sur l'autre.

Monsieur Marie refait lecture de la réponse apportée lors du PV CHSCT du mois de juin 2015.

La Direction indique que l'objectif est fonction de l'individu et de l'environnement dans lequel il travaille.

L'objectif dans les différents secteurs est le même quelque soit la tranche horaire.

Il est indiqué le mois faible, le mois fort et l'objectif linéaire.

- Gel : 135 à 165 environ : objectif linéaire=150
- Picking : 185 à 200 : objectif linéaire=200
- FFL : 175 à 220 : objectif linéaire=195
- Eclatement (ventil et AB) : 145 à 190 : objectif linéaire=180

La Direction précise que ce sont des objectifs.

Monsieur Marie indique que la Direction se base sur le réalisé.

- 6. Suite aux différentes correspondances de l'inspecteur du travail, datées des 7 juillet 2015 et 13 août 2015, où il est fait état notamment d'une non-conformité de certaines armoires vestiaires et de l'installation électrique qui peut entraîner des risques d'incendie ou d'explosion, quelles dispositions ont été prises par la Direction ?**

Monsieur Marie indique qu'à l'origine, Monsieur Manner était venu observer l'environnement Gel, dans le cadre d'un sujet bien précis.

Finalement, l'inspecteur du travail s'est fait accompagner d'un stagiaire et a réalisé une revue de site.

Monsieur Marie indique que c'est une bonne chose car cela nous permet de nous remettre à jour sur certains sujets.

Différents échanges ont découlés de cette revue de site.

Il y a eu par exemple, la partie non-conformité au sens de l'inspecteur du travail, notamment sur la partie des installations électriques.

On est venu nous chercher une norme qui est payante. Il a dû mal à comprendre la démarche de l'inspecteur du travail.

Par ailleurs, aucun ordre du jour n'a fait état d'une difficulté sur les vestiaires.

Monsieur Marie fait lecture d'une réponse qu'il a apportée à l'inspecteur du travail.

Monsieur Marie évoque que pour le coût des vestiaires, on en aurait pour plus de 50 000€, ce qui n'est pas budgété. La hauteur serait fixée à 1.98 m. La Normalisation en France a fait l'objet de différents décrets dont celui du 16 juin 2009. Les normes sont d'application volontaire sauf celles arrêtées par le ministre de l'industrie et le cas échéant du ou des ministres concernés. Cette norme n'a pas de caractère obligatoire. Pour autant, nous répondrons à cette norme au mieux à l'avenir. Nous avons décidé de nous équiper de 40 vestiaires qui seront mis en place vers la fin de l'année.

Pour la partie électricité, nous sommes mis en demeure par la DREAL. L'inspecteur de cet organisme ne nous a pas fait de commentaire sur les sujets évoqués par l'inspecteur du travail.

En résumé, la Norme pour les vestiaires dont fait état l'inspecteur du travail est non obligatoire. La Direction va essayer à l'avenir d'en installer le maximum. Un nouveau dossier est en train d'être constituer en vue d'un envoi auprès de l'inspecteur du travail.

La CARSAT intervient en indiquant que les inspecteurs de la DREAL du travail n'ont pas le même regard. Ils n'ont pas les mêmes missions.

Monsieur Marie n'aime pas ne pas connaître l'objectif fixé dans la démarche. Il est détestable de ne pas connaître l'objet visé.

Il faut voir le coût du transport des 40 vestiaires venant de Lectoure qui ferme et faire vérifier la place de ces vestiaires au sol. Ce serait vers octobre.

Il faut savoir que les vestiaires en gel sont déjà conforme indique Monsieur Marie.

Monsieur Vaquette indique que sur le courrier de l'inspection du travail, il y est évoqué un risque d'explosion. C'est un sujet qui fait peur.

Monsieur Marie indique que parfois, faire peur est le jeu de certains.

7. Taux de fréquence

On analyse les 3 mois précédent : juin/juillet/août

JUIN :

Mois : 40,91

Cumul : 98,03

JUILLET :

Le mois est plus compliqué.

Mois : 194,46

Cumul : 110,17

AOÛT :

57,38

104,72

On a un accident avec arrêt. C'est un peu similaire au mois de juin.

8. Taux de gravité

JUIN :

Mois : 5 24

Cumul : 6 35

On a eu très peu d'accidents. Mais on a encore une incidence des accidents de longues durée (Wigreux, Huguet,...)

JUILLET :

Mois : 6,66

Cumul : 6, 38

AOUT :

Mois : 6 59

Cumul : 6 40

9. Analyse des accidents

JUIN :

On a eu un AT avec arrêt. (23 jours)

Monsieur Catoire a préparé un colis qui était en hauteur. Il a ressenti une douleur au dos. Il faut savoir qu'il avait déjà des problématiques dans le passé.

On a eu un arrêt refusé par la sécurité sociale : Monsieur DAUTREMEPUS CLAUDE.

JUILLET :

On a eu 4 AT AVEC ARRÊT

SAFFER : DEFILMAGE DE PALETTE, DOULEUR EN BAS DU DOS FIN DE CARRIÈRE 3 ANS RETRAIRE

CONGY : LORS DE L'OUVERTURE D'UN MAXI, LE DOIGT EST RESTÉ COINCÉ DANS LA CHARNIÈRE

DECQ : PLUSIEURS ARRÊTS ET REPRISE COMPLIQUÉE : A TIRÉ UN COMBIS IL A TREBUCHÉ ET S'EST RATTRAPÉ AVEC LA MAIN.

VILAIN : PROBLÉMATIQUE. IL EST À 3 ANS DE LA RETRAIRE/ OUVERTURE DE VOLET EN AIDANT QUELQU'UN/ ACCIDENT SIGNALÉ TARDIVEMENT ETUDE DE LA SECU/ EN MALADIE

INTERIM : Monsieur MAILLY en PRÉPARATION/ MAL AU DOS

AOUT :

ACCIDENT DE MONSIEUR PROYART : IL ETAIT SUR LA PARTIE RECEPTION : DEPLACEMENT DE SON ENGIN DANS UN TROU : LE BRAS S'EST RETOURNE.

On a eu beaucoup d'accidents en INTERIM.

PELERENCINO : DOULEUR SUITE A UN BLOCAGE D'ENGIN

QUEVA : IL A ACCELERER AVEC LE CHARIOT ELEVATEUR POUR SE DEPECHER : IL Y A EU UN MOUVEMENT BRUSQUE ET UN CHOC

DEMARETZ : BLESSURE EN GEL INITIALEMENT NON DECLAREE D'OU PREDECLARATION PUIS ARRET MALADIE

DEMAILLY : PINCEMENT DANS LE DOS

On a surtout des problématiques au dos.

La Carsat demande ce qui en est tiré de la part de la Direction.

On essaie de mettre en place un système d'intégration pour la population intérim. Ils obtiennent un certains nombre d'éléments en geste et posture.

On a deux tuteurs formés qui prennent en charge l'intégration pratique des salariés. Un point est fait.

Sur la conduite de transpalette, c'est fait plus en amont. C'est l'animateur qualité qui réalise cette opération avec test théoriques et théoriques.

Monsieur Marie indique que nous sommes dans un contexte difficile.

Il y a des projets en cours de déploiements.

La majeure partie des salariés ne souhaitent plus réaliser des heures supplémentaires. On y travaille.

Marie revient sur le contexte difficile : nous connaissons des conditions d'exploitation exécrable. Il faut vraiment réduire le recours aux heures supplémentaires.

On a une grande concentration de l'activité sur certains moments de la journée.

Tous les jours, on se demande quand le frais va se terminer. En effet, les autres secteurs ont une activité qui dépend de ce plus gros secteur.

L'idée est de détendre l'activité frais. Les chargeurs sont noyés de contenant.

Il est évoqué la démarche SECUREX : stade de la réflexion, gestion de l'absentéisme, de l'accueil, du retour des absences. L'objectivité s'éloigne du comportement. On va parfois à certaines conclusions.

Monsieur Marie indique que les accidents de travail et l'absentéisme ne sont pas une fatalité.

Les projets prennent du retard : L'organisation cible n'est pas déployée totalement.

En FFL on a aussi des projets. On est pris par l'actualité.

10. Mises à jour éventuelles du document unique

La Direction n'a pas de mises à jour à présenter.

Des mises à jour seront présentées au prochain CHSCT

On aura une présentation dès le mois prochain. Il est évoqué l'utilisation des Caisses plastiques sur le secteur FFL à horizon 2016.

Monsieur Marie ajoute que le préparateur en FFL ne fera pas forcément exclusivement de la préparation dans ce secteur .

11. Quel est le poids maximal relevé sur une journée par un salarié lors d'une période des trois derniers mois dans les différents secteurs ?

L'Outil actuel permet 45 jours d'historique. Nous avons un historique uniquement sur le mois d'août du fait de 45 jours d'historique. La masse issue de la requête indique 21.274 tonnes le 13/8/15 pour un collaborateur en sca fruit sur une période de neuf heures de travail. Le collaborateur a réalisé une journée de 9h sur la journée évoquée.

Malgré tout, nous exprimons à nouveau la prudence dont nous devons faire preuve quant à la fiabilité des informations issues de la requête.

Carsat : Il est demandé le but de la question.

Monsieur Vaquette répond qu'il souhaitait connaître pour ce type d'élément les conditions extrêmes que peuvent rencontrer les salariés au sein de notre Etablissement.

La Carsat répond qu'en fait c'est pour se donner une idée de mesure. La Carsat ajoute qu'il n'y a pas que le poids qui doit être pris en considération.

Monsieur Vaquette répond affirmativement : il y a la distance,...

La Carsat répond en effet qu'il faut analyser les postes dans leur ensemble. Les déplacements par exemple, ont une grande importance. La Carsat ignore si des études de postes ont déjà été réalisées.

La Direction indique qu'il y a très longtemps qu'elle a procédé à des études de postes.

Monsieur Marie indique que pour le secteur FFL, la masse portée est la plus élevée de l'Etablissement mais avec le chemin le plus court.

L'idée serait peut être de se dire que le préparateur en FFL peuvent être affecté ailleurs.

Ne serait ce pas plus intelligent de réaliser la moitié de son temps en FFL.

La Carsat indique que la polyvalence a ses limites. Cela peut être une avancée. Cela a le mérite d'être testé. Une polyvalence a ses limites suite par exemple à des restrictions médicales par exemple.

Monsieur Marie indique que c'est possible en effet. Les rotations peuvent être aussi perçues par certains comme de la jalousie etc.

La Direction indique ne pas avoir prétention de régler le problème. L'idée est de réaliser des tests.

Madame Dudillieu indique que l'on amène à trouver certaines solutions sur le terrain lors des formations gestes et postures sachant que les managers peuvent être également acteur dans ce type de démarche.

Monsieur Marie reprend des propositions du CHSCT avec la difficulté que l'on a de certains collaborateurs qui ont des difficultés à changer leur façon d'opérer. Il évoque la manipulation de palettes avec le chariot élévateur. On ne demande pas aux salariés de travailler plus, mais de travailler autrement.

Monsieur Vaquette reprend que si les préparateurs se cassent le dos en sortant les palettes en bois de leur emplacement d'origine, ces mêmes palettes sont positionnées dans les allées, ce qui gênera la circulation de tous. Le cariste qui prétend perdre du temps en retirant la palette avec son chariot se trompe complètement.

La CARSAT demande si la manipulation des palettes se fait encore.

Monsieur Marie indique qu'il est interdit de manutentionner une palette vide.

Monsieur Vaquette indique qu'il y a une problématique au secteur FFL en fin de poste où la manipulation de palettes est importante.

Monsieur Marie entend bien. Il ajoute qu'il existe différents problèmes. La filmeuse n'est pas usitée. La Direction travaille sur une autre approche. Il faut élaborer une zone tampon. La filmeuse est utilisée de manière hétérogène.

La Carsat demande s'il y a eu de nouveaux appareillages.

Monsieur Marie répond que l'on a du gerbeur, de l'auto porté gerbeur.

Les salariés n'aiment pas attendre. On a eu le cas d'un salarié qui n'a pas voulu attendre le cariste et qui s'est fait mal au dos en manipulant la palette.

Cet équipement permet donc moins de dépendance des caristes.

Cet équipement était sous le joug d'une location courte durée.

Un engin non rétractable prend moins de place.

On a testé également un autre engin en FFL. Historiquement, on recevait des palettes de 240 cm. La palette intermédiaire est de plus en plus fréquente. Ce ne sera plus le cas sur Avion, mais l'environnement en FFL est exigü.

Les réceptionnaires seront munis d'un engin plus appropriés.

La CARSAT demande si sur la préparation de commandes, il y a d'autres projets d'évolution d'engins.

La Direction répond négativement. Le volume traité en flux tendu augmente. La partie flux stocké devient une anticipation sur le lendemain par exemple.

Augmenter le nombre d'engins le matin n'est pas une solution. On est sur une phase d'étude sur les équipes de l'après midi : on suit la composition des volumes de la zone 26.

Il y a beaucoup de variations de volumes. Il peut y avoir du retard et causer de l'énerverment.

Depuis août, la Direction est en train de surveiller et analyser cette zone.

Nous essayons de limiter le recours aux heures supplémentaires le plus souvent possible. Il faut réussir à détendre en termes d'organisation.

La zone 26 est problématique ; elle génère beaucoup de problèmes.

Il y a des éléments objectifs mais aussi des éléments subjectifs.

Une baisse de performance est également connue.

Au delà du ralentissement, il faut prévenir sur les conséquences ultérieures.

La Carsat indique que le but est de savoir le pourcentage de colis pris en charge.

Il faut des moyens de lutte pour éviter les postures avec le dos courbé.

Monsieur Marie évoque la préparation en gel.

On a développé les tournées en gel. On a des avantages en ergonomie de poste. On va vers une direction combis gel.

La Carsat demande ce qu'il en est de la réhausse sur le picking.

La Direction indique qu'il y a des essais sur réhausse en picking. Une réhausse fixe fixe l'emplacement. Idéalement, ce serait mieux d'opérer sur des réhausse mobiles.

La Carsat indique qu'en fait, il peut y avoir sur un emplacement des palettes de différents formats.

Monsieur Marie indique que les références peuvent changer également. Une soudure, une fixation, peut condamner l'emplacement.

On va plutôt aujourd'hui sur de la réhausse mobile et de hauteur variable sur la base de palettes dont on est propriétaire. Il y aura des arbitrages à réaliser et des test à mettre en place.

Monsieur Vaquette indique qu'en effet, il faut que les opérateurs se courbent moins le dos. Il indique une solution qu'il a proposée au chef d'équipe en gel avec l'amont du cadre exploitation. Les caristes peuvent le cas échéants mettre des références en picking, non pas sur une palette de bois mais sur deux voir trois palettes de bois. C'est une illustration d'une réhausse mobile indique Monsieur Vaquette. De plus, il indique que les préparateurs doivent certainement apprécier cette façon de faire d'autant plus que le cariste devrait dans ce cas de figure positionner les colis vers l'allée de préparation et non vers le fond de la palette.

Monsieur Marie indique que cette solution a du sens mais la Direction ne peut pas se contenter d'une initiative personnelle.

La Carsat indique que la hauteur colis ne devrait pas dépasser les 1.80. et qu'il faut donc être vigilant. Elle fait allusion aux combis particulièrement.

Monsieur Marie indique que l'on ne peut éviter les combis. La pose du colis se fait en dessous de la hauteur du combis. On peut réduire la manipulation en grande hauteur, mais non les éviter.

Monsieur Marie indique que les éléments à jour seront transmis à la Carsat.

Une copie des éléments seront transmis au secrétaire.

Fin de la réunion

Le secrétaire du CHSCT
Vaquette Olivier

Le 4 décembre 2015

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vaquette', is written over a faint dotted line. The signature is highly cursive and loops around itself.